

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>me</sup>.  
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,  
16 francs pour 3 mois,  
32 francs pour 6 mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 20 février 1841.

REVUE DE LA SEMAINE.

Le ministère espagnol vient de donner à tous nos ministres présents et passés un exemple qui ne sera guère suivi, nous ne l'espérons pas du moins tant que le pouvoir tournera dans les mains qui le tiennent tour à tour depuis dix ans. Les élections des sénateurs et des députés viennent d'ans. Les élections des sénateurs et des députés viennent d'ans. Les élections des sénateurs et des députés viennent d'ans.

Si l'Espagne a bien compris l'importance de ces élections, si les habitudes du gouvernement représentatif entrent dans ses mœurs, si la situation actuelle a paru assez grave aux électeurs pour que la plus grande partie se rendit aux collèges, les chambres qui vont s'ouvrir seront l'expression véritable de l'esprit national, les députés seront les représentants réels du pays. Les questions qui vont s'agiter dans cette session méritent, en effet d'être discutées par des députés tout-à-fait indépendants, plus dévoués à la patrie qu'aux hommes, prêts à faire aux intérêts généraux du pays le sacrifice des idées particulières de quelques provinces.

La question de la régence sera une des premières à l'ordre du jour. Quelques localités en petit nombre, et spécialement Barcelone, la ville triomphale d'Espanero, se sont prononcées pour un régent unique, et ont donné à leurs représentants le mandat de voter dans ce sens. La plus grande partie des provinces s'est abstenue de se prononcer; l'opinion démocratique soutiendra la pluralité des régents. Cette question est d'une haute gravité. Proclamer la régence d'un seul, c'est créer une royauté pour Espanero, et, si cette royauté n'est pas responsable, c'est jouer à perdre tout le fruit de la révolution.

Si le régent est responsable et que les députés apportent de la fermeté dans l'examen et la surveillance des actes du pouvoir, le régent devient un président de république. Mais, dans ce cas, deux chambres se contrarieraient; il n'en faut qu'une pour surveiller, accuser, juger. Une difficulté se présente: il n'y a pas de loi sur la responsabilité du régent, et dans le cas de tentatives liberticides, outre que la répression serait difficile contre un homme qui dispose de l'armée, elle porterait un caractère de violence auquel beaucoup d'hommes peut-être ne voudraient pas s'associer.

Nommer plusieurs régents, c'est exposer le pouvoir exécutif à des luttes intestines, à des combats dangereux pour le pays. D'un autre côté, le défaut de loi de responsabilité fait peut-être sentir le besoin de créer un conseil de régence composé de plusieurs membres qui se surveilleraient mutuellement et empêcheraient de la part de l'un d'eux toute tentative de despotisme.

La question des fueros va se présenter aussi, hérissée de difficultés. Quelques provinces menacent, dit-on, de se soulever si on touche à leurs franchises. L'Espagne a besoin d'unité pour être forte et puissante, pour dominer au dedans la faction carliste qui est en déroute, mais qui n'est pas dé-

truite, et qui long-temps encore rêvera une prise d'armes dans toutes les occasions qui lui paraîtront favorables. Toutefois nous croyons qu'il n'est pas impossible d'allier les sages libertés fuéristes avec les exigences d'un gouvernement central, au moyen de nouvelles lois municipales conçues dans un esprit de liberté. Nous croyons aussi que les provinces sentiront que le retour à la paix peut seul rendre à l'Espagne sa splendeur et son influence, et que, pour l'assurer, elles doivent faire le sacrifice de quelques privilèges dont la conservation diviserait la nation en plusieurs catégories et serait par conséquent incompatible avec l'existence du nouveau gouvernement.

— Une fois entré dans une fausse route, on ne sait plus s'arrêter, encore moins retourner en arrière; c'est une pente qui glisse. Une fois engagé, on marche; descendu à moitié, on n'a pas la force de remonter, on se laisse aller, et l'on va vite, parce que la tête tourne et qu'on n'ose plus regarder au-delà de l'étroit espace où l'on pose le pied.

La colère conseille mal; les désirs immodérés font perdre la tête et ne permettent guère de réfléchir sur les moyens qu'on emploie pour les satisfaire. Se laisser entraîner par eux, c'est, pour les hommes, mériter des reproches de violence; pour les gouvernements, marcher au despotisme ou à une catastrophe; pour les corps constitués, se déconsidérer. Il faut dans la vie politique éviter cet écueil sur lequel échouent toute force morale, toute puissance sur les destinées futures d'un pays.

C'est une chose grave que le droit attribué à une chambre de punir les injures qui lui sont adressées, ou ce qu'elle regardera comme des injures. La loi a beau parler et consacrer ce droit exorbitant, l'esprit se révolte à l'idée de voir un corps constitué, à la fois juge et partie, apprécier la valeur de l'offense qu'on lui a faite et lui appliquer une peine. Toute base manque pour cette appréciation d'une offense personnelle; est-ce en raison de la valeur idéale qu'un corps croit avoir, ou en raison de celle qu'il a réellement, qu'il en estimera la grandeur? Dans le premier cas, il s'expose à se tromper, à céder aux suggestions d'un amour-propre d'autant plus grand qu'il vient d'être éveillé, froissé, et qu'il se redresse; dans le second, il est impuissant à se juger. Le pays seul peut réclamer cette mission et prononcer, car lui voit les œuvres, et, ce qui est mieux encore, il en subit les résultats, il en fait l'expérience.

Nous savons tout ce qu'on peut dire de vrai et d'exagéré sur le respect dont les corps législatifs ont besoin pour donner aux lois une valeur morale que ne leur confère pas la force matérielle chargée de les faire exécuter; mais nous savons aussi que tous les pouvoirs, comme tous les hommes, s'abusent sur la considération qu'ils méritent et qu'ils s'estiment facilement au-delà de ce qu'ils valent. Mais est-ce porter atteinte à la considération des hommes qui composent un corps que d'étudier la valeur politique de ce corps? Contester l'utilité d'un rouage qui fonctionne dans la machine administrative en vertu même de l'essence que lui a donnée la constitution, c'est le juger théoriquement, ce n'est pas l'offenser, ce ne peut pas l'être.

La chambre des pairs a donc commis une première faute en appelant à sa barre le gérant du *National* qu'elle accuse de l'avoir offensée. Retenu dans son lit par une maladie

réelle et duement constatée par des médecins commissionnés par M. le président de la chambre, il n'a pas répondu à l'appel. Son état méritait, ce nous semble, quelques égards; on renvoie d'une session à une autre le jugement d'un homme accusé d'assassinat ou de vol quand il est reconnu qu'il ne peut supporter les débats. Le parquet venait lui-même de donner cet exemple de justice vis-à-vis de ce même gérant appelé devant la cour d'assises pour se justifier d'une autre accusation; la chambre des pairs n'a pas compris ce qu'il y avait de triste dans son désir de juger promptement. Dans sa précipitation, elle a donné huit jours pour tout délai. A-t-elle présumé que le malade serait rétabli? Non, car elle l'a autorisé à se faire représenter par un fondé de pouvoir.

La chambre des pairs s'est-elle bien rendu compte de ce que c'est qu'un jugement où l'accusé ne peut comparaître en personne, où il ne peut faire entendre lui-même sa défense, où sa liberté, sa fortune, se débattent sans qu'il soit présent? Est-ce que jamais un fondé de pouvoir représentera convenablement un accusé? donnera-t-il toutes les explications que celui-ci aurait données? profitera-t-il avec la même énergie ou la même liberté des chances de salut que les débats pourront lui offrir? Eh! quelle responsabilité n'assume pas un fondé de pouvoir! Quel ami sera assez hardi, assez désintéressé, pour se charger d'une cause contre laquelle l'accusation seule est déjà une immense présomption, pour venir rapporter au malade un arrêt de condamnation?

Une loi politique autorise la chambre des pairs à faire ce qu'elle fait, mais c'est une loi de la Restauration faite pour une chambre héréditaire. L'hérédité de la pairie a été brisée, la Restauration est tombée, la loi reste toujours la même, bien que le pouvoir qui va l'appliquer et le gouvernement qui la fera exécuter non-seulement ne soient plus dans les mêmes conditions, mais ne soient plus de la même essence. Cette considération pourrait avoir quelque valeur devant le jury; il est permis de douter qu'elle triomphe devant la chambre des pairs.

— Le mouvement réformiste, un moment arrêté par les désastres dont plusieurs de nos départements ont été le théâtre, commence à se faire sentir de nouveau. Plus que jamais on éprouve le besoin de la réforme, en voyant une chambre impuissante, sans majorité, fractionnée en vingt nuances et devant laquelle chacun vient audacieusement proclamer la suprématie des intérêts particuliers sur ceux de la majorité des citoyens. La liberté de la presse est chaque jour menacée par des réveurs systématiques qui la représentent comme dangereuse pour l'ordre social, comme devant amener les plus cruelles perturbations. Ces folles récriminations trouvent des échos dans les chambres, et si les rapporteurs de pétitions ne manifestent pas la même colère, ils avouent qu'ils éprouvent les mêmes inquiétudes.

On en peut facilement conclure que ces réveurs ne sont pas aussi isolés qu'ils le semblent, et leur apparition seule serait un signe certain de luttes prochaines, si déjà les nombreux procès de presse ne révélaient la pensée du pouvoir. Les promesses ne sont pas mieux respectées que les conquêtes. L'organisation du travail, qui devait donner une impulsion puissante aux classes industrielles, diriger leurs efforts vers un but commun, répartir convenablement les salaires, supprimer les intermédiaires inutiles, parasites qui détour-

## Deux Heures au Bal de l'Opéra.

Il y avait deux ans qu'Eugène Serva s'était marié. Eugène avait trente ans, et Victorine, sa femme, n'en avait que dix-neuf. Elle était peut-être un peu jeune pour lui; mais elle avait tant d'amour et Eugène tant de dévouement, que, chacun d'eux faisant la moitié de la route, l'un en avançant, l'autre en rétrogradant, ils arrivèrent naturellement au même point et se crurent du même âge.

Depuis deux ans, Eugène ne croyait pas avoir à se plaindre, bien qu'il trouvât sa femme un peu coquette et un peu trop éprise du monde. En effet, las des plaisirs et de leurs folles illusions, il avait rêvé un bonheur paisible, une vie toute bourgeoise, un coin du feu qui n'est pas sans charme. L'amour de sa femme, l'étude de quelques sciences, un peu de poésie, un peu de peinture devaient occuper à la fois son âme et son esprit. Tous ces biens réunis, il ne demandait rien au-delà.

Malheureusement, Victorine avait été élevée dans la retraite et dans le silence, au sein d'une de ces familles puritaines qui ont horreur de toutes lectures profanes et nomment les spectacles et les bals des tentations de Satan. Victorine, dont l'âme était ardente et l'imagination vive, avait passé souvent, non sans étouffer un soupir, devant ces temples entr'ouverts dans lesquels on lui défendait de pénétrer; quelques flots de lumière étaient venus éblouir ses regards, quelques notes harmonieuses avaient fait bondir son cœur, et elle avait dû renfermer dans le secret de son âme ses émotions et ses brûlants desirs. On comprendra facilement que l'amour d'Eugène avait éveillé toutes ses sympathies. Non-seulement son mari était joli homme, spirituel et tendre, mais encore l'idée du mariage s'était associée chez elle à celle de la liberté et du plaisir, et elle s'était dit en l'acceptant pour époux :

— Enfin, je vous connaîtrai donc, bals enivrants qui devez être les plus délicieux entre tous les fruits défendus!... Comme Emma Darcy, j'irai donc au spectacle!... au concert!... et au bal!... au bal!...

Pendant huit jours, ce seul mot l'avait fait rêver. Eugène, après son mariage, heureux de donner tant de bonheur à sa jeune femme, lui laissa pleine et entière liberté. Il jouit de ses

étonnements naïfs, de ses ravissements sans nom; il se plut à la guider de surprise en surprise. Il aurait joué sa fortune contre une joie pour sa belle compagne; il aurait joué dix années de sa vie contre l'expression de bonheur qui se répandait sur ses traits à l'annonce d'une fête. Il était ému et radieux lorsque Victorine, dans un de ses moments d'admiration passionnée, tournant vers lui ses beaux yeux étincelants de plaisir, lui disait : Que c'est beau !

Cela dura un an. Alors Eugène réfléchit et se dit que c'était assez d'une année donnée aux joies du dehors. Il crut que c'était assez pour que sa femme fût fatiguée et qu'elle eût épuisé la coupe des jouissances mondaines; il crut ses illusions anéanties, ses rêves plus que satisfaits, et il parla raison. C'était un peu trop tôt. Victorine avait à peine effleuré la vie; elle était encore éblouie; elle n'avait fait que quelques pas dans cette route nouvelle, et il voulait que déjà elle revint en arrière, ou plutôt qu'elle courût devant elle, sans voir et sans entendre, pour le rejoindre plus vite. Que voulez-vous? il avait hâte de goûter du bonheur qu'il avait rêvé. L'heure n'était pas venue, et il essayait d'avancer l'horloge.

Au premier mot de retraite, Victorine se récria; elle pleura même, et, au bout d'un an de mariage, les larmes d'une jolie femme sont encore toutes puissantes. Eugène soupira et dit : J'attendrai. Mais il eut beau attendre, la fièvre du plaisir dévorait Victorine plus que jamais; son âme d'enfance, Emma Darcy, femme légère et frivole, l'entraînait encore. L'enivrement était complet; la tête s'égarait, et qui pouvait dire que le cœur ne suivrait pas la tête?

Peu à peu le sage mari avait perdu sa sécurité. Il se plaignait plus souvent; un peu d'aigreur se mêla aux réponses de sa femme; c'était un enfant gâté se révoltant à la première opposition qu'il rencontrait.

Eugène commença à s'inquiéter sérieusement; le mal empirait. Victorine était belle; elle tenait le sceptre de la mode. Le cercle d'admirateurs qui l'entourait devenait chaque jour plus compact, et dans le nombre il se trouvait un certain Hector de Norvins qui approchait plus près que les autres de l'idole, et qui avait déjà obtenu un ou deux de ces regards qui épouvantent un mari prévoyant... Et le pauvre Eugène tremblait.

Un jour donc, à midi, il entre chez sa femme. A peine remise de

la fatigue du bal de la veille, enveloppée dans une robe de cachemire, elle est mollement étendue sur une ottomane; ses yeux sont fermés, elle sommeille ou rêve encore aux ravissements de la fête. Il n'y a qu'un demi-jour dans la chambre de la belle dormeuse, et Eugène tire traitreusement les rideaux.

— Que fais-tu, Eugène? s'écrie Victorine en portant sa main sur ses yeux; le grand jour me fatigue horriblement.

— Mon Dieu! ma bonne amie, dit Eugène avec une simplicité affectée, voilà une découverte qui m'afflige; je ne te croyais pas la vue faible...

— Je ne vous ai pas dit cela, reprit Victorine, avec une petite grimace de mauvaise humeur; mais il me semble que vous pourriez avoir plus d'égards et penser que, lorsque je rentre du bal à quatre heures du matin...

— Le soleil de midi te fait mal?... C'est à quoi je pense, à ta santé surtout, qui m'inquiète. Vois, tes yeux commencent à ne plus pouvoir supporter l'éclat du jour; ceci est grave. Après cela, tu es aujourd'hui d'une pâleur qui ne concourt pas à me rassurer. Le carnaval touche à sa fin; nous allons entrer dans un temps de pénitence, et, pour ta santé, je crois qu'un séjour d'un an ou deux en province te serait fort nécessaire. Voilà ce que je venais te proposer.

— Mais vous vous trompez; je ne suis pas malade du tout.

— Si ce n'est toi, c'est donc notre bourse.

— Que voulez-vous dire? reprit Victorine avec une sorte de dédain.

— Pardon, ma chère amie, je sais bien qu'il n'est pas très-poétique de te parler d'argent, lorsque tant d'autres, mieux appris que moi, te parlent d'amour, mais c'est que malheureusement je suis obligé de voir et de compter pour deux, et du train dont tu y vas, il te faudrait deux ou trois cent mille livres de rente...

— C'est-à-dire, interrompit Victorine, en se renversant nonchalamment sur l'ottomane, et en étendant vers le feu ses petits pieds enfermés dans des pantoufles de velours noir, c'est-à-dire que vous avez juré de me faire renoncer au plaisir, moi qui n'ai pas encore vingt ans. Vous avez essayé de la prière, et maintenant vous essayez de me faire peur. Vous ne réussirez ni d'une manière ni de

nent la plus pure substance, faire que rien ne fût perdu ou gaspillé de la richesse commune, l'organisation du travail est à venir.

Des ministres peuvent impunément gaspiller la fortune publique, sacrifier l'honneur et la dignité de la France, se courber aux genoux de l'étranger, obéir à ses injonctions, les voix qui les accusent dans le pays ne trouvent pas d'interprète dans la chambre qui souscrit à tout, qui ne sait que donner des bills d'indemnité. A quoi serviraient, au surplus, des accusations ? Il n'y a pas de loi sur la responsabilité ministérielle, et les agents du pouvoir savent bien qu'on ne fait pas des révolutions tous les jours.

Les profondes souffrances du peuple restent sans remède. On a cru répondre aux cris du paupérisme par l'établissement de quelques dépôts de mendicité ; aux craintes des populations de l'Ouest sur les subsistances par des condamnations rigoureuses ; aux maux du prolétariat par des votes pour les travaux publics ; aux associations des voleurs libérés recrutés dans les bagnes par l'aggravation de la récidive ; au vagabondage des jeunes enfants par les maisons de correction. Ainsi tous les problèmes restent sans solution. Les législateurs regardent le temps faire son œuvre, et ils n'ont pas le courage de se mêler à lui. Voilà pourquoi la réforme apparaît non-seulement comme une amélioration, mais comme une nécessité qui peut seule changer pacifiquement la face des choses.

K.

Tous ceux, grands et petits, qui dépendent aujourd'hui du pouvoir, semblent ambitionner le triste honneur de surpasser les Guizot et les Martin (du Nord) dans la voie de l'arbitraire et de la réaction. On connaît la conduite des parquets à l'égard de la presse.

Aujourd'hui c'est bien autre chose qui nous est signalé. M. le recteur de l'académie de Toulouse, plus violent encore que les parquets, s'est donné le droit d'inventer, pour en frapper de jeunes patriotes, de nouvelles lois de septembre. Quatre étudiants en droit de la faculté de Toulouse, lisons-nous dans l'*Emancipation*, ont été chassés de l'école pour avoir figuré dans le banquet réformiste de cette ville du 24 janvier ; M. le recteur leur a en outre fait perdre les inscriptions qu'ils avaient prises jusqu'alors.

De quelle épithète marquer cet abus de pouvoir ? Depuis quand messieurs les recteurs peuvent-ils à leur gré briser l'avenir des jeunes gens qui n'ont à se reprocher que d'être honnêtes gens et bons citoyens ? Si de telles énormités étaient tolérées, il faudrait désespérer de notre société ; ce serait à envier presque le régime despotique d'un autocrate de Russie.

Comme le fait observer l'*Emancipation*, ce fait monstrueux qu'elle signale, « on ne l'aurait pas vu se produire si, lorsqu'on a retenu dans les fers, des années entières, des hommes qu'on rendait ensuite à la liberté sur une ordonnance de non-lieu, le peuple eût eu le moyen de faire appliquer à nos despotes modernes la peine du talion ; s'il existait une loi sur la responsabilité ministérielle, les scandales qui tous les jours sont signalés à la tribune auraient bientôt pris fin ; si les procureurs-généraux pouvaient être punis ou destitués lorsqu'ils poursuivent sans motif ce qu'ils appellent un délit politique et qu'il est prouvé qu'il n'y avait pas de délit ou ils ont dit l'apercevoir, nul doute que le respect des lois ne fût bientôt le seul mobile de leur conduite et qu'ils ne se missent en garde avec soin contre leurs passions personnelles. Mais quelles garanties a la liberté contre les excès du despotisme ? aucune. »

Un banquet réformiste a eu lieu à Toulouse. Là un étudiant, M. Buvigner, a prononcé un toast qui n'avait rien de dangereux pour l'ordre public, puisque le parquet s'est tû ; mais ce toast a déplu à M. Thuillier, recteur de l'académie, et usant d'un droit qui ne lui appartient pas, car nul n'a le droit d'être injuste, il a signifié à M. Buvigner, ainsi qu'à trois autres étudiants coupables au même chef que lui, que non-seulement ils ne faisaient plus partie de la faculté de Toulouse, mais que même ils perdaient toutes les inscriptions qu'ils avaient prises !

l'autre. Je vous l'ai déjà dit, si vous n'aimez pas le monde, libre à vous de vivre dans la retraite ; mais moi...

— Madame, ce que je vous ai dit tout-à-l'heure en riant, je vous le répète sérieusement. Vos folles dépenses me ruinent et votre coquetterie finira par ruiner de même votre réputation. Je ne souffrirai ni l'un ni l'autre de ces malheurs.

— Mais, Monsieur, vous devenez un véritable tyran.

— Tant que vous voudrez ; mais j'aime mieux passer pour un tyran que pour... un sot.

— Ah ! qu'Emma est heureuse ! murmura Victorine en passant son mouchoir sur ses yeux : elle est libre !...

— Hélas ! Madame, je n'ai joutant pas envie de mourir pour vous faire ce bonheur-là.

— Oh ! je sais, Monsieur, que, quant à mon bonheur, il vous inquiète fort peu.

— Ecoute, Victorine, point de sottises récriminations. Je t'aime... je t'aime sincèrement, tu le sais. Pour l'éviter une douleur, il n'est pas de sacrifices que je ne consentisse à m'imposer. Je te pardonne ton goût pour la parure ; sois jolie, je ne demande pas mieux, mon amour-propre de mari y gagne. Accorde quelques heures de ta vie au plaisir, bien encore ; on en goûte mieux après les charmes du repos. Mais à toutes choses il faut des limites : pour les unes, celles de la raison ; pour les autres, celles de notre fortune.

— Eh ! monsieur, je vous ai apporté 300,000 f. de dot.

— Ah ! des chiffres !... soit. De mon côté, je t'en ai apporté autant, n'est-ce pas ? Les positions sont égales... Si je t'aimais moins, je te dirais : « Madame, voici vos 300,000 f. ; dépensez, faites tout ce que bon vous semblera. Vous vivrez de votre côté, moi du mien ; liberté pour tous deux. » Mais, — et Eugène se rapprocha avec un regard affectueux, — notre bonheur serait détruit, Victorine. Ce bonheur que j'attendais de toi serait perdu sans retour. Ta fortune, je veux te la conserver ; ta réputation, je veux qu'elle reste intacte, moins pour moi que pour toi. Ceci, c'est la couronne d'or des femmes. Il ne faut pas qu'un souffle puisse la ternir. Tu es jeune, tu ne vois pas le piège qu'on tend sous tes pas ; tu ne vois pas qu'on t'éloigne de moi qui te donnerais amour et bonheur pourvu que tu viasses me les demander. Fais un retour sur toi-même. Depuis long-

Nous espérons que la presse élèvera avec énergie la voix pour protester contre cette incroyable conduite de M. le recteur de l'académie de Toulouse, et qu'elle fera ses efforts pour que les étudiants injustement dépouillés rentrent à l'école et ne perdent pas leurs inscriptions. La voix de l'opinion publique doit se faire entendre pour demander la destitution d'un recteur qui, chargé de l'administration de l'ordre et de la justice, s'oublie au point de donner l'exemple du désordre et de l'injustice.

Nous avons publié avant-hier un article sur l'état des chemins de la commune de la Guillotière. Hier, le *Courrier de Lyon*, défenseur officiel ou officieux, nous ne savons, de l'administration municipale, nous accuse de violence et d'injustice. Nous aurions lieu d'être étonnés d'une pareille accusation, si rien pouvait nous étonner de la part d'un journal qui a l'habitude d'oublier le lendemain ce qu'il a écrit la veille, qui défend aujourd'hui ce qu'il attaquait hier.

Il est très-facile de dire à un journal qu'il est injuste et violent ; mais on ferait mieux de s'assurer s'il est vrai. Or, si l'auteur de l'article auquel nous répondons avait pris, comme nous, la peine d'aller voir, il est très-probable qu'il ne se serait pas fait le champion d'une administration que nous voulons bien ne pas qualifier pour ne pas continuer une querelle de mots.

La commune de la Guillotière est presque aussi grande que Lyon, dit le *Courrier*, et les habitants, en raison de l'étroitesse du budget, ne peuvent aspirer à une voie publique parfaitement entretenue. Mais ils ne demandent pas la perfection, ils seraient trop loin de compte ; c'est un entretien pur et simple, un entretien quelconque qu'ils réclament. La perfection ! bon Dieu ! allez-y donc voir !

En disant que la Guillotière a une superficie presque égale à celle de Lyon, le *Courrier* a oublié d'ajouter que les neuf dixièmes de cette superficie sont en prés, en terres et en jardins. Nous ne demandons pas que tous les chemins soient pavés, sablés, parfaitement entretenus, comme dit le *Courrier* ; nous savons bien que cela n'est pas possible. Est-ce que par hasard nous nous sommes plaints de l'état d'une rue qui est en face du pont de l'Hôpital et dans laquelle croupit une mare fétide ? Est-ce que nous avons signalé l'état d'une autre rue perpendiculaire à celle-ci et parallèle au cours Bourbon, laquelle est dans un état plus piteux encore ? Est-ce que nous avons parlé d'une autre rue qui va aboutir au côté gauche du monument des Brotteaux où nous défions le *Courrier de Lyon* de passer à pied, et de cent autres plus ou moins impraticables ? Eh non ! ces rues-là sont tracées, mais ne sont pas bâties ; leur état est un malheur pour les promeneurs, et nous ne songeons pas à en faire un reproche à l'administration municipale qui ne veut pas dépenser l'argent qu'elle a en caisse, et qui, dans tous les cas, aime bien mieux bâtir des églises que de paver les rues.

Mais quand nous signalons le chemin de Saint-Antoine et que nous disons que quelques tombereaux de gravier y suffiraient, est-ce qu'on ne ferait pas mieux de les y faire porter que de nous taxer de violence et d'injustice ? Quand nous signalons le cours Lafayette, est-ce que le *Courrier de Lyon* a le droit de ne pas regarder cette route comme un point essentiel ? Comment ! c'est la seule route par laquelle on puisse communiquer directement avec la cité Napoléon et une grande partie de Villeurbanne ; les fourgons du train la parcourent tous les jours pour porter les munitions et les vivres aux deux forts qui la bordent ; les soldats de ces forts ou de Villeurbanne n'ont pas d'autre chemin pour venir à Lyon ; tous les matins une immense quantité de maraîchers apportent leurs denrées à la ville par cette route ; tous les soirs une grande quantité de voitures y passent pour un service de nuit, et cette route ne paraît pas un point essentiel au *Courrier de Lyon* ! Il ne ferait pas mal, ce nous semble, de classer les points essentiels et ceux qui ne le sont pas. Ceux qui habitent ces derniers ne fatigueraient plus l'administration de leurs réclamations, et nous pourrions nous dispenser d'accueillir leurs plaintes, puisque nous les saurions inutiles. C'est un service qu'il rendrait à tout le monde.

temps nous ne sommes pas heureux. Eh bien ! j'oublie tout, si tu le veux, et je ne te demande pour cela que de rompre avec ton amie, M<sup>me</sup> Darcy ; sa conduite, plus que légère, t'en fait un devoir.

Victorine, qui s'était émue à la fin du discours de son mari, tressaillit à cette dernière phrase.

— Emma ! une amie d'enfance !... N'espérez pas que je me sépare jamais d'elle. Vous voulez m'isoler de toutes mes affections pour me dominer plus complètement ; vous n'y parviendrez pas.

— Victorine, j'ai tout essayé pour vous faire comprendre que je ne voulais que votre bonheur ; maintenant j'exige et je défends. J'exige que vous renonciez à cette vie agitée qui compromet votre santé, et je vous défends de voir M<sup>me</sup> Darcy.

— Elle vient ce soir me chercher pour aller au bal.

— Vous n'irez pas.

— J'irai.

— Victorine...

— J'irai, monsieur.

— Nous ne pouvons vivre ainsi. Songez que mon autorité méconnue...

— Vous avez raison, et je ne vois qu'une séparation...

— Une séparation !... oh ! quel mot prononcez-vous ! je ne l'aurais pas osé, moi ! Vous, Victorine, vous !... Le mal est plus grand que je ne croyais... Vous réfléchirez... vous rétracterez ces terribles paroles... ou, en effet... tout sera fini entre nous... Maintenant, je vous laisse maîtresse... Si vous allez à ce bal, vous aurez prononcé notre séparation.

Eugène sortit plus profondément ému qu'il ne le laissait paraître ; mais, au tremblement de sa voix, Victorine avait compris tout le mal qu'elle venait de lui faire. La jeune femme, que de mauvais conseils égaraient, n'avait été que légère, et son cœur était resté pur ; au fond, elle aimait toujours son mari. Mais Emma lui avait si souvent répété qu'elle devait dominer ; que tous les maris avaient une fatale tendance à la tyrannie ; que c'était dans les premières années d'un mariage qu'on devait asseoir son autorité, sous peine de la perdre pour jamais ; elle lui avait dit si souvent qu'une jolie femme devait régner et qu'à son âge tout était permis, elle lui avait tant répété ces choses que Victorine s'était peu à peu laissée convaincre. Mais lorsqu'elle vit le terrible résultat de cette révolte contre ses de-

## Chronique.

LYON. — Le total de la souscription générale ouverte à Paris au profit des inondés s'élève jusqu'à ce jour à 1,410,516 f. 73 c.

— M. Laurent, ci-devant instituteur dans la paroisse d'Ainay, actuellement à Alger, a fait une quête dans son établissement en faveur des victimes des inondations. Cette quête a produit une somme de cinquante francs qui ont été versés entre les mains de M. le curé d'Ainay.

— On construit dans ce moment, sur le quai de Charité, en face de la caserne de la Nouvelle-Douane, un nouveau débarcadère destiné au service de la compagnie Sirius. Mais, en attendant l'achèvement de cet ouvrage, la compagnie opère le débarquement de ses marchandises sur le trottoir réservé à la promenade. Samedi dernier, il était impossible de passer sur toute la partie située depuis la rue de la Reine jusqu'à la rue de Condé, et les piétons étaient forcés de quitter le trottoir pour prendre la chaussée sur une longueur de plus de 100 mètres.

DÉPARTEMENTS. — L'ouverture de la session des assises de la Loire pour le premier trimestre de 1841 a eu lieu lundi 15 février. Les affaires sont peu nombreuses, mais parmi ces affaires figurent, comme aux précédentes assises, des accusations très-graves : un parricide, un assassinat, des faux en écriture authentique et des coups ayant occasionné la mort. (*Journal de Saint-Etienne*.)

— Lundi dernier, 15 février, à neuf heures du matin, dit la même feuille, la demoiselle Elisabeth Thévenon, femme du sieur Claude Merley, sculpteur, place Chavanelle, est heureusement accouchée de trois enfants, deux garçons et une fille, tous trois très-bien portants.

— L'inondation de 1840 a fait dans les champs riverains de la Saône des ravages que les ensemencements de mars vont bientôt faire disparaître. Le blé qu'on y avait généralement semé en automne, ainsi que le colza, détruits par les gelées tardives, doivent être, suivant l'usage, remplacés par de l'orge ou de l'avoine. Une céréale plus riche présente pour leur disputer ce droit dans les bonnes terres, c'est une nouvelle espèce de blé printanier, originaire du royaume de Naples. Cette précieuse production exotique est déjà parfaitement acclimatée en Bourgogne, des essais heureux de plusieurs années en font foi dans le voisinage de Chalon. Les agronomes seront sans doute jaloux de leur localités d'une nouvelle espèce de céréale, ressource providentielle dans les pertes causées par les intempéries de l'automne ou de l'hiver. (*Patriote de Saône-et-Loire*.)

— Les réfugiés espagnols qui étaient à Bourg ont reçu d'autres destinations. Le général Forcadell, de l'armée d'Aragon, est envoyé à Apt, et le général Brujo, de l'armée de Catalogne, est envoyé à Digne. D'autres officiers seront encore dirigés isolément sur diverses villes.

— Dans la nuit du 15 au 16, des voleurs ont tenté d'introduire chez M. de Séville, payeur-général de la Nièvre, en perçant le contre-vent d'une fenêtre du rez-de-chaussée. Ce fonctionnaire réveillé par le bruit a distinctement aperçu trois hommes et s'est armé de son fusil ; mais, avant qu'il ait pu faire usage de son arme, les voleurs ont pris la fuite. Les investigations de la justice n'ont pas encore pu faire découvrir les auteurs de cette audacieuse tentative. (*L'Association de Nevers*.)

— On lit dans le *Courrier de la Côte-d'Or* : Nous avons annoncé dans notre numéro du 6 février la dissolution de la garde nationale d'Auxerre. Cette dissolution paraît surtout avoir été dirigée contre M. de Laguerie, citoyen énergique et dont on aurait voulu se débarrasser à tout prix.

M. de Laguerie vient d'adresser une protestation à M. le maire d'Auxerre, au sujet de l'ordonnance de dissolution. Cette protestation témoigne de l'énergie et du patriotisme de cet ancien officier, un des plus braves de notre vieille armée.

— M. Sauvanau, de Saint-Rambert (Ain), vient de publier, sous le titre d'*Essais de Météorologie comparée*, un mé-

voirs, elle eut peur. D'abord elle pleura ; elle répéta vingt fois qu'elle était la plus malheureuse des femmes, et enfin elle se décida à se point aller au bal.

Le soir, à onze heures, Emma Darcy entre chez elle :

— Comment ! tu n'es pas encore habillée... Qu'est-ce que tu as... tu pleures !...

— Oh ! ce n'est rien... rien, une migraine... Je ne t'accompagnerai pas ce soir.

— Y penses-tu ? Un bal masqué ! à l'Opéra ! toi qui n'en as jamais vu !... Et pourtant quoi de plus piquant que d'errer, inconnue, au milieu de toute cette foule masquée, de surprendre des secrets, de servir de ceux que l'on possède pour intriguer des amis, des connaissances ? et quoi de plus délicieux que d'inspirer des passions, de commencer des intrigues dont le plus grand mérite est de finir avec le bal ! Et tout cela, à l'ombre de ce masque protecteur qui vous permet d'entendre tant de choses que vous ne pourriez écouter si vous étiez découverte. Quel délicieux souvenir vous reste après cette heure de folie, et tu y renoncerais !...

— J'en ai peur, je ne sais pas intriguer.

— Qu'importe ! il ne faut qu'une heure passée au bal pour t'initier à ce mystère... et cela sans effort, sans même s'en apercevoir. Mais je ne t'ai jamais vue si timide !

— S'il faut tout te dire... c'est que mon mari s'y oppose... et pourtant je ne lui ai pas dit que c'était à l'Opéra... ce serait bien pis encore !

— Et tu cèdes ?

— Que faire ?

— Résister.

— Si tu savais comme il est en colère !

— Folie ! Il tempêtera toute cette nuit, et demain il aura tout oublié. Tu ne lui diras pas où tu es allée.

— Mais s'il l'apprend ?

— Et comment ?... avec un masque, qui te reconnaîtra, enfant !

Ne suis-je pas d'ailleurs ton chaperon ? Je réponds de tout.

Et d'une main rapide elle défaisait les rubans qui retenaient la gante robe de chambre de Victorine. La jeune femme se défendait faiblement ; émue, tremblante, elle se laissait séduire.

— Eh ! mais, Emma, laisse-moi appeler ma femme de chambre.

moire très-intéressant qui a pour but de rapprocher les observations faites par lui à Saint-Rambert en 1838 et celles qu'a faites M. Clerc à Lyon dans la même année.

— Samedi dernier, vers cinq heures du soir, un affreux accident est arrivé sur la route de Toulon, entre La Capelette et Saint-Loup, tout près de la campagne de M. Capelet. Une jeune fille de dix ans a été écrasée contre un mur par l'essieu d'une charrette, elle est morte sur le coup; sa sœur, âgée de treize ans, qui se trouvait avec elle en ce moment, en a été quitte pour une blessure à la tête. Ce malheur est d'autant plus à déplorer, qu'il est le résultat d'une imprudence. Quatre charretiers, lançant leurs attelages au galop, se disputaient l'honneur de la course, lorsque les deux jeunes filles, à la vue des charrettes qui couraient de front, se pressèrent contre les murs de la route et jetèrent les hauts cris. Mais la vitesse des chevaux était telle, que ceux qui les conduisaient ne purent prévenir l'accident. Le conducteur de la charrette qui a tué la jeune fille a bientôt disparu; mais il a été arrêté à Saint-Loup par le malheureux père de l'enfant.

Le lendemain, les parents du charretier se sont rendus, dit-on, chez les parents de la victime pour faire agréer leurs regrets et leurs excuses. Nous désirons que cette démarche puisse faire oublier une si déplorable imprudence.

— Les journaux de New-York, jusqu'au 25 janvier, ne nous apportent pas de nouvelles. Les banques de Philadelphie continuaient de payer en espèces. La banque des Etats-Unis avait, dit-on, obtenu un nouveau prêt en Angleterre; ses actions étaient remontées à 52. (Le Commerce.)

Soies. — Nous avons reçu de Nîmes et d'Avignon des nouvelles postérieures à notre dernier bulletin. Les affaires sont actives et nombreuses toujours sur les principales places des deux départements de Vaucluse et du Gard.

Au marché de Bagnols, il s'est terminé beaucoup de ventes. Il s'en termine tous les jours depuis plus d'un mois, avant et après la foire d'Aubenas de la mi-janvier, et la marchandise n'en est guère moins abondante. Les prix ont roulé entre 28 et 29 f. 50 c. le demi-kilog. soie ordinaire du pays; 30 et 31 50, soie courante, belle marchandise.

A Avignon, les titres fins ne sont pas moins recherchés que dans nos contrées. Les trames Provence, première filature, jouissent d'une faveur marquée et se cotent toujours à des prix fort élevés :

Trames du pays, 22/24 deniers, 35 f. net le demi-kilog. plus haut prix, et 34 75 seulement au plus bas; 34/36 deniers, de 31 25 à 32 50.

Organsins du pays, 22/24 deniers, de 35 à 36 f. sans escompte; 34/36 deniers, 21 50 à 32 50 toujours le demi-kilog. et au comptant.

A ces renseignements de notre correspondance particulière, l'Indicateur d'Avignon ajoute les suivants :

« Il est arrivé cette semaine quelques balles grèges de Milan et royales de Naples en quantité et du premier mérite, dans les titres de 12/14 et 14/16 deniers qu'on soutient de 57 f. 50 c. à 60 c. le kilog. conditionné. » (Courrier de la Drôme.)

## Paris, le 18 février 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Il y a un fait contre lequel aucun journal de Paris n'a jamais eu la pensée de s'élever, et qui blesse cependant toutes les convenances. Les huissiers de la chambre sont ordinairement choisis parmi les anciens militaires, et parmi eux il s'en trouve plusieurs qui sont décorés de la Légion-d'Honneur. Or, nous le demandons, est-il bien convenable que des hommes revêtus d'une semblable distinction soient chargés de servir messieurs les députés à peu près comme s'ils étaient leurs domestiques? Nous avons vu pendant assez longtemps à l'entrée des salons de M. le président de la chambre un huissier, officier de la Légion-d'Honneur, qui était chargé d'annoncer les visiteurs.

On a compris tout ce qu'il y avait de pénible dans un pareil service, et aujourd'hui ce sont des gens de peine qui se tiennent à la porte des salons de M. Sauzet. Après avoir re-

— C'est inutile, j'aurai fini plus tôt qu'elle.

Un quart d'heure après, la jolie taille de Victorine était cachée sous un ample domino de satin noir et son frais visage était recouvert de l'abominable loup de velours noir. Victorine eut peur en se voyant ainsi; mais Emma ne lui laissa pas le temps de la réflexion et l'emmena ou plutôt l'entraîna vers sa voiture.

Alors l'Opéra avait des bals masqués, moins la folie. Il y avait là quatre mille couples noirs et mystérieux qui marchaient en mesure, lorsque la cohue le permettait, tandis que l'orchestre exécutait des quadrilles ravissants d'entraînement. Mais on eût dit que tous ces hommes, toutes ces femmes, frappés d'une baguette magique, ne pouvaient rien perdre de leur gravité; que les sons mouraient à leurs oreilles sans arriver à leur ame ou même à leur imagination. Ils marchaient, se heurtaient et parlaient bas: les hommes jouant les passionnés à froid, les femmes retenant la barbe de leurs masques, et changeant leur voix douce et harmonieuse contre une voix aiguë et monotone, la voix de l'intrigue.

A peine Victorine eut-elle fait trois pas dans la vaste salle qu'elle se sentit saisie de vertige; elle eut peur et se serra contre Emma :

— Sortons, sortons, Emma... J'étouffe ici.

— Que tu es folle! viens donc, enfant.

Et Emma l'entraîna.

Après quelques tours dans la foule, M<sup>lle</sup> Darcy avait déjà jeté sur son passage deux ou trois mots piquants qui l'avaient fait suivre; mais elle échappait avec une adresse merveilleuse à ces poursuites. Victorine tressaillait à tout moment et s'effrayait de ces attaques et de ces reparties qu'elle trouvait pour le moins inconvenantes.

— Asseyons-nous un moment, Emma... Je suis horriblement fatiguée.

M<sup>lle</sup> Darcy céda à cette prière, non sans dépit. Mais elles étaient à peine assises qu'elle se pencha vers sa compagne.

— J'aperçois, lui dit-elle, une personne que je veux intriguer. Reste là un moment; je reviens.

— Oh! ne me laisse pas seule!...

— Rien qu'un instant.

— Je ne veux pas...

Emma était déjà loin, et Victorine dut se résigner, non sans que des larmes coulassent lentement sous son masque.

M<sup>lle</sup> CLÉMENCE LALIRE.

(La fin à un prochain numéro.)

connu qu'il n'était pas convenable de faire faire à d'anciens soldats décorés le service de valets de chambre, ne reconnaîtra-t-on pas aussi qu'il n'est pas plus convenable de leur faire porter les lettres et les paquets de la chambre?

— La commission des fortifications de la chambre des pairs a commencé hier ses travaux; elle a nommé pour son président M. Molé et M. Mounier pour secrétaire. Le principe que Paris doit être fortifié a ensuite été adopté à la majorité de 6 voix sur 7. Il reste maintenant à déterminer comment ce principe sera appliqué.

On ne pense pas que la commission mette beaucoup de temps à l'examen de cette question, et l'on annonce déjà que le rapport pourra être présenté dans une dizaine de jours.

M. le duc d'Orléans est parti hier au soir pour le camp de Saint-Omer; mais il sera de retour pour l'époque de la discussion à laquelle il se propose de prendre part. Cette résolution de l'héritier présomptif annonce que le gouvernement est certain de l'adoption de la loi; car il est très-probable que M. le duc d'Orléans ne commettrait pas la faute de défendre à la tribune une opinion qu'il ne serait pas certain de voir favorablement accueillie.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 FÉVRIER.

5 0/0, 112 20; 4 1/2 0/0, 102 00; 4 0/0, 99 00; 3 0/0, 75 95; banque, 3220; obligations de Paris, 1262 50; Naples, 101 60; dette active d'Espagne, 24 7/8; Etats-Romains, 101 00; 5 0/0 belge, 99 00; 3 0/0 belge, 00 00; banque belge, 890 00; Caisse Lafitte, 0000, 5150.

## Chambre des Députés.

Fin de la séance du 17 février.

La chambre reprend sa délibération.

L'article 10 est relatif aux primes accordées pour les pêches maritimes.

Les articles suivants, jusqu'à l'article 19, purement réglementaires, sont adoptés sans discussion.

L'article 20 du gouvernement est ainsi conçu :

L'exemption du droit de tonnage et d'expédition accordée par la loi du 26 vendémiaire an II aux bâtiments français qui viennent de la pêche, de la course ou d'un port étranger, sera étendue : 1° à ceux qui font le cabotage d'un port à l'autre du royaume; 2° à ceux qui arrivent des possessions françaises d'outre-mer.

Le droit de permis de 50 c. établi par l'article 37 de la même loi sera remplacé, à l'égard des cargaisons françaises autres que celles qui sont destinées pour l'étranger ou qui en arrivent, par le timbre de 5 c., prescrit par l'article 19 de la loi du 28 avril 1816.

La disposition de l'art. 5 de la loi du 27 vendémiaire an II, qui fixe à une année la durée du congé des navires de moins de 30 tonneaux, sera appliquée à tous les congés.

Ne sera plus perçu le droit de 6 f. établi par l'art. 17 de la loi du 27 vendémiaire an 2, pour l'inscription au dos de l'acte de francisation, de ventes de tout ou partie des navires.

M. DE LARCY propose de rédiger ainsi le paragraphe 2 :

« Le droit de permis de 50 cent., établi par l'art. 37 de la même loi, est supprimé à l'égard des cargaisons françaises autres que celles qui sont destinées pour l'étranger ou qui en arrivent. »

Cet amendement est adopté ainsi que le surplus de l'article 20.

La chambre n'étant pas en nombre, la séance est levée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 18 février.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à 1 heure 1/2. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la reprise du scrutin sur le projet de loi concernant les douanes.

|                        |     |
|------------------------|-----|
| Nombre de votants..... | 245 |
| Boules blanches.....   | 234 |
| Boules noires.....     | 11  |

Le projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire pour complément des dépenses secrètes de l'exercice 1841.

La parole est à M. Jouffroy, rapporteur.

M. JOUFFROY expose que la question de principe est résolue, qu'il ne s'agit plus maintenant, lorsque des fonds secrets sont à voter, que de savoir si le ministère qui demande ces fonds secrets a la confiance de la chambre. Le vote de la chambre formule son opinion sur le cabinet: son vote tranche la question de confiance, elle n'en a pas d'autre à résoudre. Il ne lui appartient pas de mesurer l'étendue des dangers qui menacent la société; c'est l'affaire du ministre qui tient en ses mains la police du royaume. La chambre n'a qu'un arrêt politique à rendre.

C'est sous l'impression de ces principes que la commission a délibéré. Jamais il n'a été plus important qu'aujourd'hui de décider si le ministère a la confiance de la chambre.

M. LE RAPPORTEUR examine l'état de l'Europe et s'occupe ensuite de la France. Il reproduit sur les partis les déclamations accoutumées et encourage le cabinet à se servir énergiquement des armes qu'il a entre les mains. Ces lieux-communs provoquent à diverses reprises les sourires de la gauche.

M. LE RAPPORTEUR, après avoir présenté le tableau de notre situation, dit que le remède au mal est dans la chambre, qu'il dépend de la chambre de donner au pouvoir la fixité et la force nécessaires pour bien gouverner le pays. Les cabinets qui se sont succédé depuis dix ans ont été pour la plupart éphémères. Ceux qui ont duré le plus longtemps sont ceux qui ont donné le plus de repos et de tranquillité à la France. Mais pour qu'un ministère ait de la durée, il faut qu'il ait l'appui d'une majorité homogène.

M. JOUFFROY se plaint du grand nombre de nuances qui divisent la chambre; chacun à soi seul est presque un parti tout entier. (On rit.) De là des majorités factices. Un tel état de choses ne peut durer. Il appartient aux conservateurs de le faire cesser; pour cela il faut qu'ils se rallient au même drapeau, il le faut s'ils ne veulent pas échanger leur rôle de vainqueurs contre celui de vaincus.

M. LE RAPPORTEUR fait le procès au cabinet du 1<sup>er</sup> mars qu'il accuse d'avoir créé pour la France l'isolement au milieu de l'Europe. (Mouvements en sens divers.)

Il prédit ensuite à la France de magnifiques destinées si elle veut avoir confiance dans le cabinet du 29 octobre. Il dit que la politique du dernier cabinet avait réveillé toutes les espérances des factions. (Murmures.) Ce cabinet avait pris son appui principal dans la gauche. (Nouveaux murmures. — Interruption.)

Plusieurs voix: Mais vous insultez la gauche. (Agitation.)

M. JOUFFROY reproche encore au 1<sup>er</sup> mars d'avoir laissé l'effervescence populaire se produire; il s'est trompé, et en se trompant il a exposé la France à des bouleversements.

Le devoir du gouvernement, dit-il, en toutes circonstances, c'est de contenir les volontés désordonnées. Le cabinet du 1<sup>er</sup> mars a man-

qué à ce devoir; il a ainsi aggravé la situation intérieure du pays. L'administration du 29 octobre a la volonté de réparer le mal qui a été fait; la commission l'invite à persister dans cette voie, à maintenir et à exécuter toutes les lois existantes; il ne faut songer ni à les rapporter ni à les affaiblir.

Nous en disons autant, ajoute le rapporteur, de la législation électorale. Ce n'est pas dans le court espace de dix ans que l'expérience d'une loi fondamentale peut être faite; il faut, d'ailleurs, reconnaître que nous sommes à peine capables pour les institutions que nous avons. (Vives réclamations.) C'est dans l'intérêt public que nous nous opposons à toute réforme électorale prématurée. (Nouvelles rumeurs.)

Un dernier point a occupé la commission, je veux parler de la presse. (Ecoutez! écoutez!) La liberté de la presse est conquise; elle est garantie par les lois. Mais à côté de ces lois de garantie il y a des lois de répression qu'il faut savoir appliquer. Les partis hostiles à l'ordre établi ne doivent pas être tolérés. Il appartient aux chambres de se faire respecter elles-mêmes. (Agitation.)

Le rapporteur déclare que la commission, dominée par toutes les idées qu'il vient de développer, a été d'avis, à l'unanimité, d'accorder au ministère un vote de confiance.

Une longue agitation succède à la lecture de M. Jouffroy. Nous n'avons pas souvenir, en effet, d'avoir jamais entendu, à propos de fonds secrets, soulever autant de questions de politique intérieure ou extérieure.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure; des conversations très-animées s'établissent sur tous les points.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission des pétitions.

M. le président donne la parole à M. Dugabé.

Il est quatre heures, la séance continue.

## On lit dans le Radical du Lot :

Si le mouvement réformiste n'est point annihilé dans le département, ce que nous sommes loin de prétendre, nous le devons uniquement aux efforts individuels de citoyens dévoués. Quant à l'organisation de ce mouvement et à l'association des moyens, nous avons à regretter qu'il n'ait résulté des fréquents avis de la presse et de la nécessité des circonstances que des tentatives éphémères. Dans tout le département, nous ne connaissons encore qu'un comité régulièrement constitué, celui de Figeac.

Cependant le moment approche où il faudra joindre les pétitions de nos communes à celles qui vont faire retentir la chambre d'un droit iniquement contesté. L'année dernière le Lot occupait le trentième rang dans le chiffre des voix recueillies dans chaque département. Il faut qu'il monte encore de quelques degrés sur cette échelle honorable. Redoublons donc d'efforts, et, puisqu'il faut renoncer à une organisation unitaire, que notre isolement du moins ne préjudicie en rien à la cause que nous défendons tous ensemble.

Nous allons émettre les dernières formules qui soient entre nos mains, nous en livrerons, s'il le faut, de nouvelles à l'impression, et les citoyens sont sûrs de trouver à notre dépôt autant de cadres qu'ils pourront en faire remplir.

Le ministère de l'étranger ne laisse pas un moment de répit à la presse. L'ouvrage ayant pour titre : *la Bible de la liberté*, qu'avaient annoncé divers journaux, a été saisi quelques heures après sa publication.

L'école d'Alfort se composait d'environ 300 élèves, 260 élèves libres et 40 dépendant du ministère de la guerre; les 260 élèves libres viennent de quitter l'école pour retourner dans leurs familles. Un règlement dressé tout récemment par le directeur s'occupait des plus petits détails de la vie intime des élèves, des bagatelles de toilette, par exemple, et, pour la moindre contravention, des punitions étaient infligées à ces jeunes gens; les formes dont usait envers eux le surveillant en chef avaient encore ajouté à leur exaspération. Les élèves ont demandé le rapport du règlement ou du moins sa modification et le renvoi du surveillant. Après avoir consulté le ministre, le directeur a refusé net toute transaction. Les élèves libres n'avaient plus que deux partis à prendre : se soumettre ou s'en aller; ils ont adopté ce dernier, et, à l'heure présente, les 260 élèves libres de l'école d'Alfort sont en route pour s'en retourner dans leurs familles.

Des gendarmes avaient été mandés pour prêter main forte; mais, comme tout s'est passé sans aucun désordre grave, leur présence a bientôt été reconnue inutile. (Le Commerce.)

## Faits Divers.

Au sacre de l'évêque de Rhodiopolis, qui a eu lieu à Strasbourg, un orchestre de cent musiciens et de cent cinquante chanteurs a exécuté avec beaucoup d'ensemble une messe de Beethoven, ainsi qu'un *Te Deum* de Lesueur. Ces morceaux de musique ont été dirigés par M. Wackenthaler, maître de chapelle de la cathédrale.

On a remarqué avec plaisir qu'une grande partie des exécutants appartenait à la religion protestante, et qu'ils étaient venus spontanément offrir le concours de leur talent à l'exécution des chants catholiques. C'est là une nouvelle preuve de l'union et de la concorde qui règnent à Strasbourg entre les citoyens des deux cultes.

## Extérieur.

PORTUGAL. — Le *Diario do Governo* de Lisbonne publie le décret royal qui promulgue la loi sur le règlement de la navigation du Douero.

« Dona Maria, par la grâce de Dieu et par la constitution du royaume, reine du Portugal et des Algarves, etc., faisons savoir à tous nos fidèles sujets que les cortès générales ont décrété et que nous sanctionnons la loi suivante :

« Art. 1<sup>er</sup>. Le gouvernement est autorisé à mettre à exécution le règlement du 23 mai 1840 et les tarifs respectifs qui font partie de la convention arrêtée le 31 août 1835 avec le gouvernement espagnol pour la libre navigation du Douero.

« Art. 2. Demeurent révoquées toutes mesures législatives et dispositions contraires à la présente loi.

» En conséquence, nous mandons à toutes les autorités chargées de la connaissance et de l'exécution de ladite loi, de l'observer et accomplir, de la faire observer et accomplir aussi ponctuellement qu'elle l'exige. Les ministres secrétaires-d'état de toutes les branches du service la feront imprimer, publier et circuler.

» Donné au palais de las Necessidades, le 27 janvier 1841. »

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

## HYGIÈNE DES CHEVEUX.

Comme toutes les choses vraiment utiles, la pommade de l'illustre baron Dupuytren, inventée à peine depuis quelques années, s'est, par le seul fait de sa merveilleuse efficacité, promptement répandue, et aujourd'hui il n'est pas un des élégants salons de coiffure de la capitale et fort peu de cabinets de toilette où elle ne soit employée. (Voir nos numéros des 9 et 17 février.)

## **Annonces de MM. les Notaires.**

(3602) VENTE VOLONTAIRE, AUX ENCHÈRES,  
**D'un Fonds de Boulangerie à Vaise.**

Ce fonds est situé au faubourg de Vaise, Grande-Rue, n° 38, où il est établi depuis plus de vingt ans.  
 La vente en sera consentie par le sieur Minerve Catal, boulanger, à qui il appartient, au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'étude et par-devant M<sup>e</sup> Darmès, notaire à Lyon, place du Petit-Change, n° 165, le samedi vingt-sept février mil huit cent quarante-un, à quatre heures de relevée.  
 On s'entendra facilement avec le propriétaire de la maison pour la location.

(53) A PLACER PAR HYPOTHÈQUE,  
 Dans les départements du Rhône et de l'Ain.

DIVERSES SOMMES de 5, 10, 20 et 50,000 fr.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> Cottin, notaire à Lyon, place Bellecour, n. 16, au 1<sup>er</sup>.

(9128) A céder.

LA SUITE D'UN COMMERCE DE DRAPERIE (détail et demi-gros), à des conditions très-avantageuses.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> Chastel, notaire, rue Bât-d'Argent.

## **Annonces diverses.**

(4066) A vendre.

UNE PROPRIÉTÉ située rue du Mail, 16, à la Croix-Rousse. Elle est composée d'un corps de bâtiment, avec une citerne dans la cour, et d'un petit jardin; elle rapporte annuellement 1,289 fr.  
 S'adresser, pour traiter, à M. Garin, marchand tailleur, rue Neuve, 6, au 2<sup>e</sup> étage.

(9130) A louer.

FORT BELLE MAISON DE CAMPAGNE meublée et fraîchement décorée, à Sainte-Foy, avec jardin et terrasse, dépendances quelconques, dans une belle exposition.

A vendre.—UNE PETITE PROPRIÉTÉ de 2 hectares 50 ares environ, en partie du meilleur vignoble, avec bâtiments d'exploitation seulement, sur les mêmes lieux.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Mortillet, le propriétaire, café du Cercle, place de la Fromagerie, matin soir.

(9091) A vendre.

**CHARGE D'HUISSIER A MACON.**

S'adresser, à Mâcon, à M<sup>lle</sup> Rolland, et, à Lyon, à M. Rolland, quai de l'Archevêché, n° 28.

(9093) A vendre.

FONDS DE CAFÉ bien achalandé, et situé dans un bon quartier, à la Guillotière.  
 S'adresser à M. Durand, confiseur, Grande-Rue, n° 11.

A vendre pour cause de décès et de cessation de commerce.

UN FONDS DE CAFÉ-RESTAURANT situé aux Brotteaux, S'adresser à M. Murat, de huit à onze heures du matin, au bureau du Censeur. (4069)

(9136) A vendre.

UN ANCIEN FONDS DE CAFÉ-AUBERGE, bien achalandé, sur un des meilleurs quais de Lyon pour le commerce.

S'adresser chez M. Moine, épiciier, rue Gaudinière, n° 1, à Lyon.

(9133) A vendre de suite.

UN FONDS DE CAFÉ-CABARET bien achalandé, situé rue de l'Hôpital, cour Saint-Crépin. S'y adresser.

(9135) A vendre.

UN BBAU FONDS D'ÉPICERIE bien agencé, le plus ancien de son quartier, situé rue de la Reine, 38. Le magasin fait le coin de la rue de la Reine et de la rue de Sarron. Il y a un long bail. S'y adresser.

9119) A vendre ensemble ou séparément,

A SAINT-ÉTIENNE.

TRENTE CHEVAUX D'ATTELAGE avec harnais et tombereaux; les chevaux sont tous d'un bon choix, de cinq à six ans d'âge, et propres à tous les services de trait et de messagerie.

S'adresser, à Lyon, à M. d'Halmont, chaussée Perrache, derrière la caserne.

(9115) A LOUER.

BEAU RESTAURANT en pleine activité, garni de tout son matériel et de ses accessoires de cuisine. Il est très-favorablement situé dans le centre de la ville, près des Terreaux, et présente de très-grands avantages.

S'adresser à la lithographie, rue de l'Arsenal, n° 1.

(9113) A louer de suite.

PLUSIEURS APPARTEMENTS de 7 à 8 pièces, et TROIS MAGASINS avec appartements au-dessus, place des Carmes, 2, hôtel de Bourgogne. S'adresser à M. Lacombe, au Palais-des-Arts. (9116)

## **AVIS.**

On désirerait trouver, pour habiter une maison de campagne à deux kilomètres des Terreaux, UN PENSIONNAIRE de l'un ou de l'autre sexe.

A louer.—QUATRE OU SIX PIÈCES meublées au même lieu. S'adresser à M. Verdun-Pithoud, quincaillier, place des Terreaux. (9131)

(9132) A vendre de suite.

DEUX BEAUX BILLARDS tout neufs.  
 S'adresser à M. Bernard, limonadier, rue de la Boucherie-des-Terreaux.

## **OUVERTURE DU MARCHÉ**

**De Sainte-Foy-lès-Lyon.**

M. le maire de Sainte-Foy-lès-Lyon a l'honneur de prévenir le public que l'ouverture du marché hebdomadaire accordé à sa commune par ordonnance ministérielle aura lieu le vendredi 5 mars prochain. (9194)

## **GRAND BAL**

DONNÉ PAR

**La Nouvelle Société des Souffleurs,**

le 24 février, à dix heures du soir,

AU PAVILLON DE BELLECOUR.

L'orchestre sera composé de toute la musique du régiment d'artillerie et conduit par M. Durantier. — Valses et quadrilles des plus nouveaux. — A une heure, grand galop-monstre. (9129)

## **Nouveau Salon de Lecture,**

Passage de l'Hôtel-Dieu, 53.

**TRENTE JOURNAUX EN LECTURE.**

Les abonnements à ce salon sont de 2 fr. 50 c. par mois, 15 c. la séance et 5 c. le journal. — Abonnement en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> main. On loue pour la campagne. (9104)

## **CARNAVAL DE 1841.**

Place des Carmes, 7, à l'angle de celle de la Boucherie-des-Terreaux.

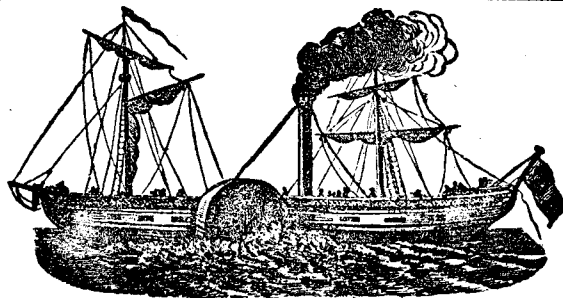
**J.-P. ROYER, quincaillier-parfumeur.**

Assortiment de tous articles de parures et autres objets pour bals et soirées, mouches pour carnaval, etc., gants de Paris (fabrique Rouquette) et de Grenoble.

Magasin spécial de toutes chaussures de Paris pour dames et enfants, chaussons de bals pour homme.

LE PRIX COURANT SE DÉLIVRE AU MAGASIN.

Le magasin, tous les jours de bal, reste ouvert jusqu'à deux heures du matin. (9127)



ENTREPRISE DES

## **BATEAUX A VAPEUR**

**L'AIGLE,**

DÉPARTS TOUS LES JOURS, A 6 HEURES DU MATIN,  
 du port de la Charité,

**POUR VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE,  
 ET ARLES.**

Bureaux : place de la Charité, 72, et quai de Retz, 45. (7379)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

## **SUR LA VIE.**

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 fr.; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (7400)

(2877) TRÉSOR DE LA POITRINE,

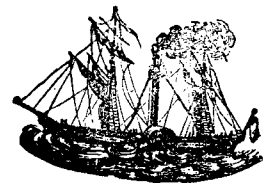
PATE PECTORALE BALSAMIQUE DE DATTES,  
 D'Aguettant, pharmacien, place de la Préfecture, 13.

Cebonbon, qui est très-agréable, calme le plus promptement la toux, cause première de tant d'affections de poitrine.

Les heureux effets de ce pectoral sont constatés par les plus célèbres médecins qui l'ordonnent constamment avec succès pour la guérison des rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, et dans toutes les maladies pulmonaires.—Prix : 1 f. 25 c. la boîte.

## **COMPAGNIE GÉNÉRALE**

DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



DÉPARTS TOUS LES JOURS,

du port de la Charité, à 6 heures du matin,  
**pour Valence, Arignon, Beaucaire,  
 Arles et Marseille.**

Bureaux : place des Terreaux, n° 16, et quai et place de la Charité, n° 28. (7372)

**Sirop Pectoral et Pâte Pectorale**

## **D'ESCARGOTS,**

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, les enrhumements, etc., sont toujours guéris par l'usage du sirop et de la pâte d'escargots. Prix : 2 f. la demi-bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction. — Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (2815)

## **ODONTINE,**

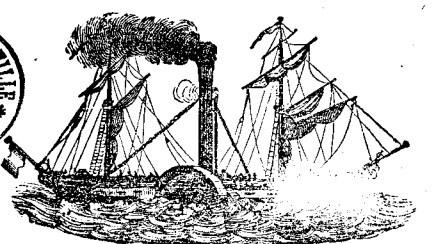
RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, 10, A PARIS.

« Une interpellation de M. Desportes fait connaître à l'Académie royale de Médecine de Paris une nouvelle préparation dentifrice à laquelle on a donné le nom d'ODONTINE. Elle porte, comme toutes les découvertes de son auteur, le cachet d'une véritable utilité. »

(Extrait de la REVUE MÉDICALE, page 122.)

Les principaux dépositaires dans ce département sont : à Lyon, M. André, à la pharmacie des Célestins, et M. Gondar-Socard, place de l'Herberie; à Villefranche, M. Batillat, pharmacien. (2110—5484)

## **COMPAGNIE DU SIRIUS.**



## **LE SIRIUS**

Partira dimanche 21 février, à 6 heures du matin.

**IL SE REND A AVIGNON EN DIX HEURES DE MARCHÉ.**

PRIX DES PLACES :

|                        | Premières. | Secondes. |
|------------------------|------------|-----------|
| Beaucaire et Avignon.. | 10 f.      | 5 f.      |
| Valence .....          | 6 f.       | 3 f.      |

LE DÉPART A LIEU DU QUAÏ DE LA CHARITÉ.

Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (7494)

## **RHUMES**

Le Sirop pectoral de Mou de Veau, préparé par Quet, pharmacien, est avantageusement connu pour la prompte guérison des rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, asthmes, irritations, et toutes les maladies de poitrine. — Il se vend avec une instruction à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, à Lyon. (2791)

## **MALADIES SECRÈTES,**

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT  
 LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (2770)

(2790 bis)

**AVIS.**

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluche, enrhumements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE PECTORALE DE GEORGÉ, pharmacien, et le SIROP DE MOU DE VEAU DE MACORS, rue Saint-Jean, n° 50, à Lyon.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLE, 19.